

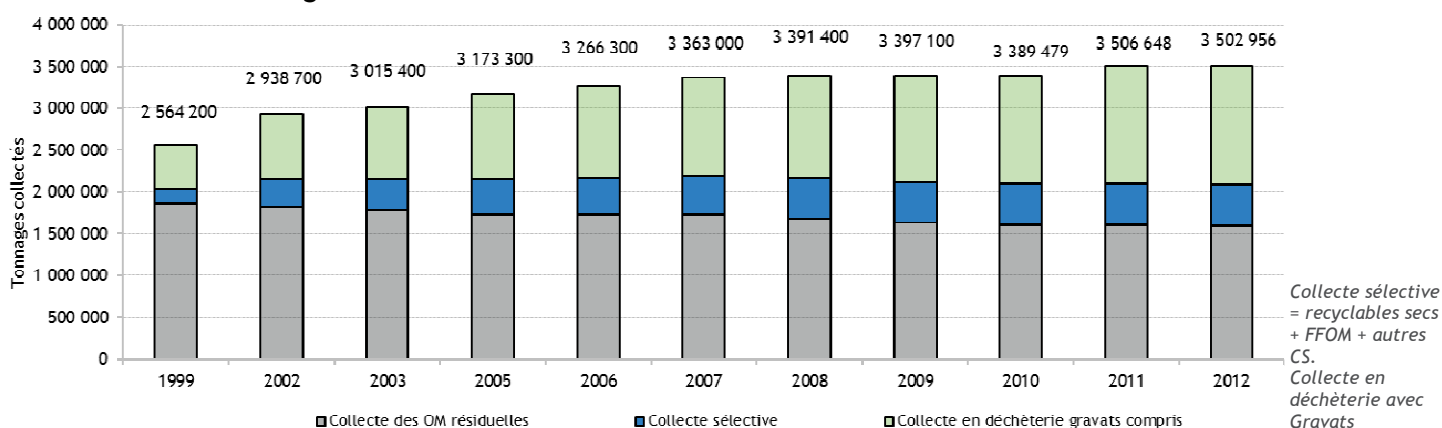


## ENQUÊTE 2013 Collecte des déchets des ménages DONNÉES 2012 Rhône-Alpes

Toutes les données ci-dessous concernent l'ensemble des déchets pris en charge par les collectivités ; il s'agit donc des déchets des ménages et des producteurs non ménagers (artisans, commerçants, établissements publics, petites entreprises...) collectés par le service public.

### ① Evolution globale en Rhône-Alpes

Evolution des tonnages collectés entre 1999 et 2012



L'année 2012 se caractérise par une **stagnation des tonnages collectés** (-0.1% au global).  
Pour mémoire entre 2010 et 2011 les tonnages de déchèteries avaient augmenté de 8%.

Les tonnages collectés de collecte sélective diminuent légèrement entre 2011 et 2012 : -0.3%.  
Ils avaient augmenté de 2% entre 2010 et 2011(+1% entre 2009 et 2010).

La collecte des OM en mélange diminue de 1% sur entre les deux dernières années.

#### GRENELLE

Réduction de la production annuelle d'OMA de 7% en kg/hab. entre 2008 et 2013.

OMA Rhône-Alpes 2012 : 304 kg/hab. DGF ; 330 kg/hab. INSEE

Evolution 2008-2012 :- 6,4% .

#### ORDURES MENAGES ASSIMILEES (OMA)

Comprennent :

- Les Ordures Ménagères résiduelles collectés en mélange (OMr),
- Les Matériaux secs collectés sélectivement (emballages y compris verre, journaux, magazines),
- La Fraction Fermentescible des OM (FFOM).

### Ratio par habitant des tonnages collectés entre 2005 et 2012

Ratio régional par habitant DGF en Kg/hab.	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Ordures ménagères résiduelles	278	274	272	256	247	242	239	235
Collecte sélective 5 matériaux et verre	63	65	67	69	68	69	70	69
<b>Total OMA</b>	<b>341</b>	<b>339</b>	<b>339</b>	<b>325</b>	<b>315</b>	<b>311</b>	<b>309</b>	<b>304</b>
Collecte en déchèterie	167	178	195	197	195	196	210	210
<b>Total DMA</b>	<b>511</b>	<b>521</b>	<b>538</b>	<b>527</b>	<b>515</b>	<b>511</b>	<b>523</b>	<b>518</b>

DMA = OMA + déchets produits occasionnellement quelque-soit le mode de collecte (collecte en déchèterie, collecte en porte à porte des encombrants, déchets verts, déblais et gravats, etc.).

L'analyse de l'évolution des ratios doit prendre en compte l'évolution des populations utilisées. Les populations sont estimées avec davantage de précision par l'INSEE depuis 2008. Les tonnages par habitant en collecte sélective stagnent depuis 2008, alors que ceux des ordures ménagères résiduelles baissent et ceux en déchèterie augmentent.

Entre 2011 et 2012 les tonnages d'ordures ménagères résiduelles diminuent de 4kg/hab. soit -1.7%.

Au niveau national en 2011, les quantités d'OMA collectées par les municipalités atteignent 366 kg/hab. INSEE. Elles sont de 336 kg/hab. INSEE pour Rhône-Alpes en 2011 et de 330 kg/hab. INSEE en 2012.

## ② Collecte des ordures ménagères résiduelles en 2012

### Tonnages collectés et filières de traitement

Filière de traitement	Tonnages collectés	
Non valorisé*	508 643 t	32%
Valorisation énergétique	1 046 583 t	65%
Valorisation organique	35 352 t	2%
	<b>1 590 577 t</b>	

\*Tonnage envoyé vers une installation de stockage ou un incinérateur sans valorisation énergétique

La proportion des tonnages allant vers chacune des différentes filières de traitement reste stable depuis 2010, même si l'on note une légère baisse pour la valorisation organique (2% en 2011 et 2012, contre 3% en 2010).

### Quantités collectées selon la typologie ADEME des collectivités maîtres d'ouvrage des collectes

Typologie du maître d'ouvrage *	en kg par habitant permanent**	kg par habitant DGF 2012
Touristique ou commercial	404 kg/hab.	242 kg/hab.
Urbain dense	237 kg/hab.	232 kg/hab.
Urbain	271 kg/hab.	260 kg/hab.
Mixte	240 kg/hab.	226 kg/hab.
Rural	223 kg/hab.	203 kg/hab.

#### ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Baisse de 4kg/hab. entre 2011 et 2012

<b>Ratio moyen régional</b>	<b>255 kg/hab.</b>	<b>235 kg/hab.</b>
-----------------------------	--------------------	--------------------

Consulter les définitions de cette typologie sur <http://www.sindra.org/accueil/gestion/publication/EPCItypologieADEME.pdf>

\*\*Population INSEE municipale 2010 (population en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013)

### Répartition communale selon le mode de gestion et le mode de collecte

Mode de gestion de la collecte	Part des communes de la région (%)	Part des habitants de la région (%)
Régie	48,6%	54,9%
Prestation de service	50,9%	36,8%
Délégation de service public	0,3%	0,3%
Mixte	0,2%	8,0%

En 2010, 49,8% des communes étaient gérées en prestation de service. Depuis 2011, elles sont 50,9%.

Mode de collecte		
Porte à porte	73,4%	79%
Points de regroupement	14,7%	5%
Mixte	7,9%	14%

\*Population INSEE municipale 2010 (population en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013)

La part des habitants de la région desservis en porte à porte diminue en 2012. ils ne sont plus que 79% contre 81% en 2011 et 80% en 2010.

#### POUR ALLER PLUS LOIN

[www.sindra.org](http://www.sindra.org), Les déchets en Rhône-Alpes, Déchets non dangereux, Collecte et déchèterie

### ③ Collecte sélective des ordures ménagères en 2012

#### Population desservie en collecte sélective des recyclables secs : emballages et journaux-magazines

Les collectes RS recyclables secs (emballages et journaux-magazines) concernent les emballages plastiques, en fer, en aluminium, papier ou carton, en verre, ainsi que les journaux magazines.

En 2012, en Rhône-Alpes 2 878 communes (6 230 674 habitants - population Insee municipale 2010) sont desservies par une collecte RS, soit 99,9 % de la population.

#### Répartition des modes de collecte

Mode de collecte	Part des communes de la région (%)	Part des habitants de la région (%)
Apport volontaire	66%	37%
Porte à porte	19%	41%
Mixte	15%	22%

\*Calculs basés sur Population INSEE municipale 2010 (population en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013)

Ce calcul ne prend en compte que les collectes de type **emballages, journaux et biodéchets** (hors verre). En 2012, la collecte mixte prend de l'essor: 19% contre 6% en 2011.

Le flux verre est collecté dans toutes les communes ; **96,1 % de la population est en apport volontaire**, 2,7% en porte à porte et 1,2 % en mixte.

#### Définitions :

- **Mixte** : le ratio est calculé au niveau communal : il correspond soit à une collecte d'un matériau en porte à porte et un autre en apport volontaire, soit à des communes qui utilisent 2 modes de collecte sur leur territoire, (porte à porte au centre de la commune et apport volontaire sur le reste du territoire).
- Les flux collectés en **point de regroupement** ont été intégrés dans le porte à porte.

#### Quantités collectées selon la typologie ADEME des collectivités maîtres d'ouvrage des collectes

Collecte Sélective		Touristique ou commercial	Urbain dense	Urbain	Mixte	Rural	Ratio moyen régional
En Kg par habitant permanent **	Recyclables secs hors verre	48	53	45	42	38	46
	Verre	74	20	25	31	36	30
	Recyclables secs	141	73	70	74	74	75
En Kg par habitant DGF 2012	Recyclables secs hors verre	27	52	44	40	34	42
	Verre	42	19	24	29	33	27
	Recyclables secs	79	71	67	69	67	69

Consulter les définitions de cette typologie sur <http://www.sindra.org/accueil/gestion/publication/EPCItypologieADEME.pdf>

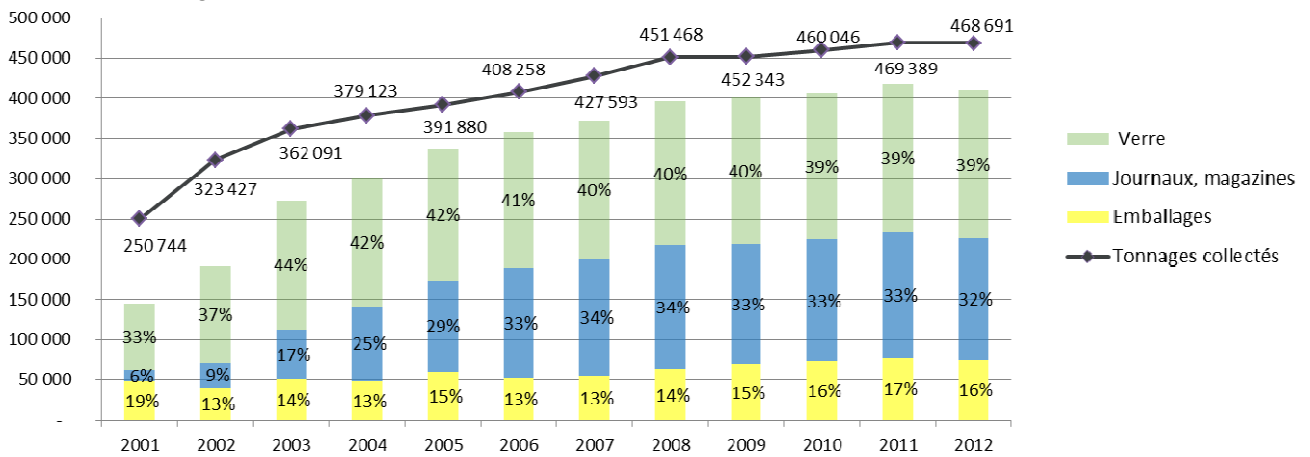
\*\*Population INSEE municipale 2010 (population en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013)

Les collectivités avec la typologie « Touristique ou commercial », ainsi que « Rural » connaissent une légère augmentation de leurs tonnages RS collectés, +1k/hab. DGF par rapport à 2011. Tous les autres types enregistrent une baisse.

#### Composition des typologies :

- Touristique ou commercial : très touristique ; touristique urbain ; autre touristique
- Mixte : à dominante urbaine ; à dominante rurale
- Rural : avec ville centre ; rural dispersé

## Evolution des tonnages des matériaux collectés et valorisés de 2001 à 2012



Les tonnages ci-dessus ne concernent que la **collecte sélective des recyclables secs**. Les tonnages collectés ont augmenté de façon constante depuis 2001 mais **stagne depuis 2011** (-0,1% entre 2011 et 2012). Alors que les **tonnages valorisés** avaient augmenté de 4 % entre 2010 et 2011 (emballages et JM uniquement), ils **baissent de 3% entre 2011 et 2012**.

## Quantités collectées et valorisées par type de collecte sélective en Rhône-Alpes - 2012

	Tonnages collectés	Ratios en Kg par habitant*	Tonnages valorisés	Ratios en Kg par habitant*
Collecte sélective recyclables secs hors verre	283 846	46 / 42	225 918	36 / 33
Collecte sélective du verre	184 845	30 / 27	184 845	30 / 27
Collecte sélective de biodéchets	2 719	16 / 15	2 231**	13 / 12

\* INSEE Municipale 20010/ DGF 2012

\*\*Changement de méthode de calcul sur les données 2010, le valorisé correspond au collecté moins les refus de compostage.

Les tonnages collectés diminuent légèrement entre 2011 et 2012 (-0,2%), alors qu'ils avaient augmenté de 2% entre 2010 et 2011. La **collecte sélective de biodéchets** connaît une forte augmentation de ses tonnages collectés sur les deux dernières années avec **+12%**. En effet, 2 EPCI supplémentaires réalisent une telle collecte en 2012, portant leur nombre à 10.

Le verre voit également ses tonnages collectés et valorisés continuer à progresser (+0,1% entre 2011 et 2012).

## Quantités valorisées par type de matériaux en Rhône-Alpes - 2012

Par matériau	Tonnages valorisés	kg par habitant permanent *	kg par habitant DGF 2012
Acier	7 746	1,2	1,1
Aluminium	633	0,1	0,1
Briques alimentaires	3 575	0,6	0,5
Cartons / cartonnets / papier EMR	44 013	7	6,5
Journaux, magazines / Gros de magasin	150 710	24,2	22,3
Plastiques	19 242	3,1	2,8
Verre	184 845	29,7	27,3

\* Population INSEE municipale 2010 (population en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013)

Entre 2011 et 2012 seuls les tonnages valorisés d'aluminium connaissent une hausse: **+6,4%**. L'ensemble des autres matériaux voit ses tonnages valorisés diminuer sur cette même période. La plus forte baisse concerne les briques alimentaires avec **-9,8%**, puis viennent les papiers cartons EMR avec une diminution d'environ **-4%**.

## Tonnages triés des Emballages (Acier/Alu/ELA/EMR/Plastiques) par département - 2012

Département	kg par habitant permanent *	kg par habitant DGF 2012
01	48	45
07	46	40
26	42	39
38	39	37
42	35	33
69	33	32
73	62	47
74	55	46
<b>Rhône-Alpes</b>	<b>42</b>	<b>38</b>

Entre 2011 et 2012, les ratios en kg par habitant restent stables pour la Région Rhône-Alpes.

Les départements enregistrant les plus fortes baisses sont la Loire (-18%) et l'Ardèche (-9%).

La Savoie enregistre une baisse de 4%, tandis que l'Isère et le Rhône de 3%.

Les ratios des autres départements restent stables sur cette même période.

\* Population INSEE municipale 2010 (population en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013)

**GRENELLE** : Taux de recyclage de 75% des déchets d'emballages ménagers mis sur le marché en 2012, soit environ 52,2 kg/hab. INSEE

*Commissariat général au développement durable* : « au niveau national le ratio est mesuré par le rapport entre les déchets d'emballages ménagers effectivement recyclés (c'est-à-dire qui donnent lieu à la délivrance de certificats de recyclage) et la quantité des déchets d'emballages ménagers mis sur le marché la même année.

La déclinaison de cet indicateur au niveau local n'est pas pertinente dans la mesure où la déclaration de mise sur le marché n'est pas déclinable au niveau local. Il convient ainsi de le remplacer par un indicateur basé sur les quantités moyennes d'emballages recyclés par habitant soit environ 52.2 kg/hab./an . »

## Collecte de biodéchets en Rhône-Alpes - 2012

En 2012, 10 EPCI proposent une collecte sélective des biodéchets qui s'articule autour du ramassage de la **Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères** avec ou sans le papier-carton et les déchets verts. Ce sont : la C.A. du Pays Voironnais (38), la C.C. du Trièves (38), la C.C. du Pays de Remuzat (26) et le SICOM de Granzon et Cloyse (07), la C.C. du Pays de Faverges (74), la C.C. Rive Gauche du Lac d'Annecy (74), la C.C. Cœur de Tarentaise (73), la C.C. Haute Combe de Savoie (73), la C.C. de la Région d'Albertville (73) et le SITOIA (73,74).

Par rapport à 2011, 2 EPCI supplémentaires sont concernés et les **tonnages collectés** augmentent de +12%.

En 2012, 172 218 habitants sont desservis pour un **tonnage collecté de 2 719 t**, ce qui représente **2.8% de la population rhônalpine**.

6 EPCI (du 73 et 74) envoient leurs biodéchets en méthanisation, tandis que les autres les acheminent sur des plateformes de compostage.



## ④ Performance globale de la gestion des déchets en Rhône-Alpes en 2012

### Taux de valorisation avec gravats

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Taux de valorisation matière	42,4%	39,6%	44,3%	42,2%	36,2%	32,4%	42,0%	39,8%	39%
Taux de valorisation énergétique	34,6%	1,8%	2,8%	32,8%	0,2%	55,4%	39,2%	54,4%	34%
Taux de valorisation global	77,0%	41,4%	47,1%	75,1%	36,5%	87,7%	81,1%	94,2%	73%

**GRENELLE** : L'objectif d'orienter 35% des déchets ménagers et assimilés vers le recyclage en 2012 est atteint en 2012 en Rhône-Alpes (39%) comme au niveau national (37 % en 2011). Reste le second objectif de 45% pour 2015 !

### Taux de valorisation hors gravats

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Taux de valorisation matière hors gravat	42,0%	36,5%	38,3%	40,6%	36,5%	32,2%	40,6%	37,5%	37,5%
Taux de valorisation énergétique hors gravat	38,7%	2,0%	3,2%	38,1%	0,2%	59,4%	43,3%	59,8%	37,6%
Taux de valorisation global hors gravat	80,7%	38,5%	41,5%	78,6%	36,7%	91,6%	83,9%	97,3%	75,1%

**Taux de valorisation matière** : tonnages envoyés vers une filière de valorisation (matière et organique, des collectes sélectives et des collectes en déchèteries) et tonnages valorisés en compostage des ordures ménagères / tonnages globaux collectés (ordures ménagères, collectes sélectives et déchèteries)

**Taux de valorisation énergétique** : tonnages envoyés vers un incinérateur avec valorisation énergétique (des collectes ordures ménagères, sélectives pour le refus de tri et des collectes en déchèteries) / tonnages globaux collectés (ordures ménagères, collectes sélectives et déchèteries)

**Taux de valorisation global** : somme des 2 tonnages ci-dessus/tonnages globaux collectés

**Taux de valorisation global hors gravats** : calcul identique mais sans prendre en compte les déchets inertes de déchèteries

#### Précision:

L'objectif du Grenelle prend en compte les déblais et gravats dans son calcul et se base sur la 1ère destination déclarée pour les déchets.

Le calcul Sindra se base sur la destination finale des déchets avec ou hors déblais et gravats. Les délestages sont pris en compte et la définition de la Valorisation Organique (VO) intégrée à la valorisation matière est la suivante : Le tonnage allant en VO pris en compte est :

1. pour les déchets verts de déchèteries : le tonnage sortant allant vers une filière de VO,
2. pour les collectes sélectives de déchets verts : le tonnage collecté,
3. pour les collectes sélectives FFOM: le tonnage collecté moins les refus de compostage,
4. pour les collectes OMR allant en compostage : le tonnage collecté moins les refus de compostage,
5. pour les collectes OMR allant en TMB avec compostage: le tonnage collecté moins les refus de compostage, moins la part allant en valorisation matière.

### Édition

Novembre 2014

OÙ TROUVER LES DONNÉES SUR SINDRA ?

[www.sindra.org](http://www.sindra.org)

#### Espace Grand public :

Rubrique : Les déchets en Rhône-Alpes/ Déchets non dangereux /Collecte et déchèterie pour avoir des bilans régionaux.

#### Espace réservé aux collectivités :

Rubrique : Collecte/Collecte en mélange et collecte sélective. Pour accéder à chaque opération de collecte par commune ou par maître d'ouvrage.

Rubrique : : Synthèses/Donnée régionales / Collecte et déchèterie pour avoir des bilans régionaux.



Rhône-Alpes



ardèche  
LE CONSEIL GÉNÉRAL



isère  
CONSEIL GÉNÉRAL

Conseil général  
LOIRE  
DU RHÔNE-ALPES

RHÔNE  
LE DÉPARTEMENT



haute savoie  
CONSEIL GÉNÉRAL

